

## Le vote par procuration

**La personne que je choisis doit :**  
jouir de ses droits électoraux.



**Je peux la faire :**

en ligne, au tribunal judiciaire, dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie, au consulat ou dans un lieu accueillant du public.

**Les pièces à fournir sont :**

ma carte d'identité ou mon passeport.



*Allons Voter!*

